



Ambassade de  
Grande-Bretagne  
à Paris

## Voyager avec un animal en Grande-Bretagne

---

Les chiens, chats et furets peuvent se déplacer entre les pays membres de l'Union européenne sous certaines conditions. Ces animaux doivent être munis du passeport européen et ils doivent respecter les étapes de préparation requises.

### Conditions d'obtention d'un passeport européen

Le Passeport Européen pour les animaux de compagnie est délivré par votre vétérinaire agréé. Pour l'obtenir, votre animal doit être âgé de 3 mois. Le Passeport Européen pour les Animaux de Compagnie comporte des informations sur le propriétaire de l'animal et sur l'animal lui-même (no. de puce, date de vaccin ou de rappel antirabique, date de prise de sang sauf pour les chats, les chiens et les furets). Une partie est également prévue pour les traitements anti-parasitaires contre les tiques (traitement qui n'est plus exigible pour entrer sur le territoire britannique) et l'échinococcose, exigé pour entrer au Royaume-Uni.

Il remplace les certificats UK PETS actuels et vaut pour les animaux en provenance des pays membres de l'Union européenne et des pays agréés. Il remplace également les autres documents pour entrer dans les pays de l'Union, notamment en France.

Les chats, les chiens et les furets doivent continuer à respecter les points d'entrée agréés. Il n'est pas possible d'importer d'animaux de France dans un voilier ou un avion privé. Assurez-vous que la compagnie de transport que vous souhaitez emprunter accepte bien les animaux à bord, et sous quelles conditions.

Sachez par exemple que l'Eurostar n'accepte que les chiens guides. Pour connaître la liste des compagnies aériennes qui acceptent les animaux, veuillez vous renseigner auprès de DEFRA au +44 (0)370 241 1710 ou par mél : [pettravel@ahvla.gsi.gov.uk](mailto:pettravel@ahvla.gsi.gov.uk)

### Etapes de préparation de l'animal avant votre voyage

Règlement concernant le transport des chiens, des chats et des furets depuis le 1er janvier 2012. Voici les étapes à respecter pour importer votre animal de la France vers le Royaume-Uni :

- > Première étape – Implantation d'une micro-puce – Avant toute autre formalité concernant le transport de votre animal de compagnie, vous devez lui faire implanter une micropuce qui permettra de l'identifier.

- > Deuxième étape – Faites vacciner votre animal de compagnie – Après l'implantation de la micro-puce, votre animal de compagnie doit être vacciné contre la rage. Cette règle ne souffre aucune exception même si la vaccination antirabique de votre animal de compagnie est en cours de validité. Les rappels antirabiques doivent être tenus à jour. Le délai d'attente pour entrer au Royaume-Uni après la date de la vaccination est de 21 jours. Si la vaccination a lieu en deux fois, le délai de 21 jours commencera à la date de la seconde vaccination.
- > Troisième étape – Obtenez des documents de voyage pour votre animal – Les animaux concernés par ces étapes de préparation dans un pays membre de l'Union Européenne devront détenir un passeport pour animaux de l'UE. Si vous préparez votre animal dans un pays non-membre de l'UE figurant sur la liste, vous devrez également obtenir un certificat vétérinaire officiel de pays tiers. Cependant, veuillez noter que la Croatie, Gibraltar, la Norvège, San Marino et la Suisse émettent également des passeports.
- > Quatrième étape – Vermifuger contre le ténia – Seuls les chiens ont l'obligation d'être vermifugés. Le chien devra être traité entre 24h et 120h avant sa date d'arrivée prévue sur le territoire britannique, et cette étape devra figurer dans son passeport.
- > Cinquième étape – Prendre les dispositions nécessaires pour que votre animal voyage avec une entreprise de transport approuvée empruntant une route autorisée.

[Visitez les pages du site GOV.UK](#) pour connaître la liste des transports et des routes autorisés.

## Les autres animaux

Les règles vétérinaires régissant l'importation d'animaux vivants en provenance d'un autre pays de l'Union européenne varient selon l'espèce concernée. Une autorisation spéciale est requise pour certaines espèces menacées - serpents, lézards, tortues, par exemple. Votre vétérinaire saura vous renseigner sur les certificats exigés, en le vérifiant au besoin auprès du [ministère français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt](#).

## Races de chien dangereuses

Certaines races sont interdites au Royaume-Uni :

- > pitbull
- > tosa japonais
- > dogue argentin
- > fila brasileiro